



## LETTRE D'INFORMATION DE LA PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 19 - Décembre 2007

[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

## Edito...



Je saisis l'occasion que me donne cette édition de fin d'année de « L'Etat et vous » pour vous souhaiter à tous : habitantes et habitants de l'Archipel, jeunes et moins jeunes, à tous vos proches présents à Saint-Pierre-et-Miquelon ou éloignés, une excellente année 2008.

Je forme des vœux très chaleureux pour que l'année nouvelle vous apporte santé, joies et succès dans la réalisation de vos projets. Mes vœux vont plus particulièrement à ceux qui, en ces périodes de fêtes ne peuvent pas participer totalement à la joie de tous parce que la maladie les a frappés, ou a frappé un des leurs, parce que les circonstances de la vie ne leur ont pas apporté tout le bien-être auquel nos concitoyens aspirent.

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est un territoire où il fait bon vivre, et où, je l'espère, il fera encore mieux vivre l'an prochain. La qualité de la vie dans l'archipel, sa nature et son environnement exceptionnels, son patrimoine, le nombre et la qualité de ses services publics, uniques dans la région, en sont autant les conditions que les garants. Tous les services publics et notamment ceux de l'Etat devront être encore plus présents auprès des citoyens pour leur apporter les prestations dont ils ont besoin.

L'année 2008 devra connaître une amélioration de la situation économique, aujourd'hui toujours fragile et marquée par l'importance de la sphère publique qui compense heureusement cette fragilité. Les « fondamentaux » cette année ont été bons : une inflation et un chômage maîtrisés, inférieurs à ceux des années précédentes, des investissements importants en cours de réalisation ou programmés dans le cadre du contrat de développement

Je souhaite donc à notre pays, à l'archipel et à tous ses habitants, une année 2008 de tous les succès.

**Yves Fauqueur,**  
Préfet de  
Saint-Pierre-et-Miquelon

## SOMMAIRE

**A LA UNE :** Biodiversité. Le patrimoine naturel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**DOSSIER :** Interdiction de fumer dans les lieux de convivialité.

**INFORMATION :** Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre-mer.

**ZOOM SUR :** Arrivée du nouveau secrétaire général de la préfecture - Organisation de services déconcentrés de l'État.

## A la Une...

### BIODIVERSITE : Le patrimoine naturel de Saint-Pierre-et-Miquelon

#### Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est l'ensemble des espèces vivantes sur la Terre, les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent et évoluent.

Le Plan d'Actions pour la Biodiversité à Saint-Pierre-et-Miquelon est un document qui fait l'inventaire de toutes les actions en faveur de la nature. Il vient d'être officiellement transmis au Ministère de l'Ecologie et engagera l'Etat dans son action pour plusieurs années. D'une trentaine de pages, il a vocation à servir de cadre aux services de l'Etat et aux décideurs locaux lorsqu'ils interviennent sur notre environnement. Il a donné lieu à une large concertation au cours de cette année. Il est transmis pour avis au Conseil Territorial.

Le plan rassemble les actions en cours, et les actions envisageables. Certaines nécessitent un financement et/ou un accord de la collecti-

tivité territoriale pour être mises en œuvre. Les actions sont inventoriées par thèmes et regroupées selon 5 axes.

L'ensemble de ces actions vise à accroître l'attractivité de l'Archipel et la qualité de vie de tous ses habitants.

#### 1 - Connaissance de la faune et de la flore

Les actions en cours :

- inventaires de la flore et de la faune qui ont débuté officiellement en 2007,
- le comptage d'oiseaux sauvages, des mammifères,
- les inventaires de pressions floristiques du gibier régulièrement réalisés par l'ONCFS.

Les actions à venir :

- la cartographie des cours d'eau,
- les études sur les groupements végétaux,
- le parasitisme des poissons,
- la vie marine dans la limite des 30 m, etc...





## 2 – Protection et gestion des espaces naturels



Les actions en cours :

- l'implantation du conservatoire du littoral,
- la réglementation de la pêche et de la chasse,

Les actions à venir :

- les mesures de protection de certain-

es espèces (pluvier siffleur, rapaces),  
 - introduction du lagopède des saules,  
 - mesures de gestion intégrées du gibier et des poissons,  
 - études pour une protection du Colombier aux normes internationales,  
 - plan de gestion concertée de l'Isthme et Grand Barachois, etc...

## 3 – Surveillance et police des espaces naturels

Les actions réalisées :

- surveillance de la pollution des plages,
- surveillance de la pêche et de la chasse,
- le suivi des polluants de la chaîne alimentaire sur les produits locaux par exemple.

Les actions envisagées :

- recrutement d'un garde-rivière ,
- la surveillance des coupes de bois,
- la révision de la liste des espèces protégées, etc...

## 4 – Education et sensibilisation à l'environnement



Les actions en cours :

- sensibilisation régulière des jeunes à l'environnement

Les actions envisageables :

- création d'une Maison de la nature à Miquelon,
- élaboration de sentiers d'interprétation,

- développement du tourisme « vert », etc...

## 5 – Intégration de la biodiversité dans les politiques publiques

On trouve les plans locaux d'urbanisme qui définissent les règles d'implantation des immeubles bâtis, mais on sait qu'il faut aussi assurer le traitement des déchets qui a une influence importante sur la pollution des milieux naturels, la réhabilitation de la Vallée du Milieu qui subit la pression de la proximité des habitations, etc...

Document administratif, le Plan Biodiversité n'atteindra pleinement ses objectifs que si les citoyens se l'approprient en apportant leur contribution. Un comité de suivi se chargera de l'améliorer pour en faire une véritable « feuille de route de l'action de l'Etat, et des Collectivités » si elles le souhaitent.

L'Archipel dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. Il est une source de loisirs, de détente, d'intérêts multiples : chasse, pêche, promenades, observations, tourisme et cadre de vie, il doit être mieux connu et valorisé.

# Dossier...

## Interdiction de fumer dans les lieux de convivialité

Avec la fin du tabac dans les lieux de convivialité à compter du 1er janvier 2008, une nouvelle étape sera franchie dans la lutte contre le tabagisme à Saint-Pierre-et-Miquelon comme sur l'ensemble du territoire national.

### Une première étape réussie

Dans le cadre des priorités de santé publique, le décret du 15 novembre 2006 a interdit, depuis le 1er février 2007, de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif, dont les lieux de travail.



Le constat a été fait que cette première phase du dispositif s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes.

Grâce au sens des responsabilités des salariés et des chefs d'entreprise aucune infraction n'a été relevée par les services compétents.

### Une réunion d'information avec les gérants d'établissements de l'archipel

La date d'application de l'interdiction de fumer a été fixée au 1er janvier 2008 pour les débits de boissons, hôtels, restaurants, et discothèques, de manière à permettre à ce type d'établissements de s'adapter économiquement à ces nouvelles règles.

Le 20 novembre 2007, le préfet avait invité les gérants des établissements concernés à une réunion d'information sur l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition.

Il a rappelé à cette occasion l'historique et l'objectif de cette mesure de santé publique.





Le préfet a entendu l'inquiétude manifestée par certains professionnels du secteur quant à l'impact commercial que pouvait avoir cette réglementation pour leur établissement. Sans mésestimer les difficultés que pourront rencontrer un certain nombre d'entre eux durant quelque temps, il s'est dit confiant sur le fait que leurs clients sauront s'adapter à ces nouvelles règles, d'autant que celles-ci ne souffriront ici, comme ailleurs en France, d'aucune dérogation, comme l'a encore indiqué récemment le Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot.

A contrario, cette mesure pourra attirer une nouvelle clientèle dans ces établissements, comme cela s'est produit ailleurs.

### Un guide d'information

Intitulé, « Sortez du brouillard », a été réalisé par les partenaires du monde de la santé pour accompagner les restaurants, hôtels, bars, et discothèques dans l'application de l'interdiction de fumer au 1er janvier 2008,

Ce guide expose les risques du tabagisme passif, rappelle les principes de la nouvelle réglementation, les responsabilités de l'employeur et explicite les bénéfices d'une interdiction de fumer dans ce domaine d'activité.



Ce document est téléchargeable sur le site web de la préfecture.

### Sanctions encourues

En cas de défaut d'affichage de la signalisation, le responsable des lieux encourt une amende forfaitaire de 135 €, pouvant être majorée à 375 € et atteindre un maximum de 750 €, notamment s'il favorise sciemment les infractions à l'interdiction de fumer en mettant par exemple des cendriers à disposition de ses clients.

Le fumeur en infraction est passible d'une amende forfaitaire de 68 € pouvant être majorée à 180 € et atteindre jusqu'à 450 €.

Pour en savoir plus : [www.tabac.gouv.fr](http://www.tabac.gouv.fr)

## Information...

### Patrick KARAM, délégué interministériel à l'égalité des chances des français d'outre-mer

Depuis le 9 juillet 2007, Patrick Karam a été nommé par le Président de la République « Délégué interministériel à l'égalité des chances des français d'outre-mer ». Sa mission est d'apporter des changements majeurs pour les français d'outre-mer parfois laissés-pour-compte des politiques publiques. Ainsi par exemple dans le domaine du logement étudiant, rien n'est prévu pour les ultramarins alors que des dispositions particulières existent, à juste titre, pour les étrangers (contingents réservés, accueil à l'arrivée).

Pour l'aider dans sa mission, le délégué a souhaité s'entourer des forces vives de l'outre-mer à travers plusieurs structures : le Conseil consultatif des associations ultramarines de métropole (créé en juillet) ; le Conseil des élus ultramarins de métropole (créé en septembre), appelé à devenir instance de coordination avec l'association des communes et collectivités d'outre-mer ; le Conseil consultatif du monde culturel ultramarin et le Conseil des entrepreneurs ultramarins. Ces quatre conseils ont vocation à être regroupés à terme dans un Conseil national de l'outre-mer.

Le projet phare appelé à concrétiser cette mobilisation de l'ensemble des responsables ultramarins pour la promotion en métropole de l'outre-mer et de ses populations sera l'ouverture à Paris d'un Centre culturel et économique appelé la "Cité des outre-mers".

Outre ce projet, près de 300 mesures à prendre ont déjà été identifiées, qui constituent le socle du programme d'actions présenté et que Patrick Karam compte mettre en œuvre dans les trois années à venir. Ces mesures sont ventilées entre les quatre volets suivants :

- Améliorer la vie quotidienne des ultramarins ;
- Mettre en valeur l'histoire et les cultures d'outre-mer ;
- Favoriser les conditions d'une continuité territoriale réelle ;
- Actions à mener en outre-mer.

## Zoom sur...

### La préfecture



M. André VARCIN, sous-préfet hors classe, précédemment en poste à la sous-préfecture de Guebwiller est arrivé à Saint-Pierre-et-Miquelon le 1er novembre 2007 pour y prendre ses fonctions de secrétaire général de la préfecture.



# Zoom sur...

## La DGCCRF : une administration de terrain, proche du public

Interview de M. Serge VARENNES, chef du service de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Saint-Pierre-et-Miquelon.



**L'Etat et vous : quelles sont les missions traditionnelles de votre administration ?**

**Serge VARENNES :** La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) exerce, au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, une mission essentielle de régulation à l'égard de l'ensemble des acteurs économiques, consommateurs, entreprises et collectivités locales. Cette mission s'inscrit dans le programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et services » de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

**EEV : Sur l'archipel, quels sont vos axes prioritaires de travail ?**

**S.V :** Localement, la priorité du service est d'avoir une activité de terrain pour surveiller et contrôler les pratiques du marché. Trois axes essentiels à sa mission :

*La régulation concurrentielle des marchés et principalement :* la lutte contre les ententes et les abus de position dominante, la lutte contre les pratiques commerciales déloyales, la lutte contre les contrefaçons et l'examen de la situation de la commande publique pour en assurer l'accès équitable et transparent.

*La protection économique du consommateur consistant pour*

*l'essentiel :* à assurer la qualité que les consommateurs sont en droit d'attendre d'un produit ou d'un service (règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies), à favoriser le développement de dispositifs de valorisation de la qualité (normes, labels, appellations d'origine contrôlée), à détecter les pratiques préjudiciables aux consommateurs (publicités mensongères, faux rabais, abus de faiblesse) et à vérifier la bonne application des règles de publicité des prix.

*La sécurité du consommateur avec pour objectif :* de préserver la sécurité physique et la santé des consommateurs. La DCCRF intervient sur tous les produits, alimentaires et industriels et à tous les niveaux (production, importation, distribution) ainsi que sur tous les services. Les actions sont renforcées dans les domaines à risques comme notamment les résidus de pesticides dans les aliments d'origine végétale, les jouets et articles de puériculture, les activités sportives et de loisirs.

**EEV : A Saint-Pierre-et-Miquelon avez vous d'autres missions spécifiques ?**

**S.V :** oui, le service intervient dans l'élaboration des textes réglementant les prix de certains produits ou services sur l'Archipel : produits pétroliers, pain, réparation automobile, coiffure etc..., elle est en outre accréditée en matière d'étalonnage et de vérification des instruments de pesage et de mesure.

## Le Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (STEF)

Interview de Pierre NGUYEN, chef du Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Saint-Pierre et Miquelon.



**L'Etat et Vous : pouvez-vous nous indiquer les principales missions de votre service ?**

**Pierre NGUYEN :** Il doit, sous l'autorité du Préfet mettre en œuvre, en l'adaptant aux conditions de l'Archipel, la politique de l'Etat (plan de cohésion sociale) en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle et est mis à disposition du Conseil Territorial pour les actions de la Collectivité dans ces domaines.

Il conduit la politique de l'Etat en matière d'inspection du travail (salaires, durée du travail, contrats de travail, hygiène et sécurité du travail, représentation du personnel, travail dissimulé, égalité professionnelle, discriminations...) sous l'autorité directe de l'administration centrale en exerçant des missions diverses (accueil et renseignements des usagers sur le droit du travail, contrôle des entreprises et des chantiers employant des salariés sous statut de droit privé relevant de sa compétence, appui et encouragement à la négociation collective, agrément du service de santé au travail...).

Enfin, il participe au contrôle des demandeurs d'emploi à travers le service de suivi de la recherche d'emploi en liaison avec l'ANPE et l'ASSEDIC.

**EEV : quelle est l'organisation du service STEFP de Saint-Pierre-et-Miquelon ?**

**P.N :** Le Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Saint-Pierre-et-Miquelon assure les missions d'un service déconcentré de niveau départemental et régional et placé sous l'autorité d'un chef de service, comprend un adjoint inspecteur du travail 4 contrôleurs, 3 adjoints administratifs et un informaticien-analyste contractuel à mi-temps (en mutualisation avec la DASS).

**Coordonnées du service : Téléphone (0508) 41.19.60**

**Fax (0508) 41.19.63**

**Email : [stepf.975@travail.gouv.fr](mailto:stepf.975@travail.gouv.fr)**

**Les sites de référence :**

- [www.orientation-formation.fr/orientation](http://www.orientation-formation.fr/orientation) et formation
- [www.travail-solidarite.fr](http://www.travail-solidarite.fr) / information sur l'emploi et la formation professionnelle – Fiches pratiques du droit du travail, formulaires...
- [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) / hygiène et sécurité du travail

Préfecture  
de Saint-Pierre-et-Miquelon :  
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud  
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46  
[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

Responsable de la rédaction :  
Maurice BUNEL, chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des  
services déconcentrés de l'Etat

Conception et impression :  
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.

Directeur de la publication :  
Yves FAUQUEUR, Préfet